

AMÉNAGEMENT DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES DE LA FRANCE

France/Luxembourg : suspension exceptionnelle et provisoire de certaines dispositions de la convention fiscale du 20 mars 2018

Parmi les changements apportés par cette convention, figure notamment la suppression de l'exonération qui permettait à certains revenus d'éviter d'être imposés dans les deux Etats.

Les revenus concernés (salaires, pensions de sécurité sociale et revenus fonciers), lorsqu'ils sont versés en provenance du Luxembourg à un résident français, bénéficient désormais d'un crédit d'impôt égal à l'impôt français lorsque la convention prévoit qu'ils sont taxables au Luxembourg.

Ce crédit d'impôt s'impute sur l'impôt sur le revenu calculé en France.

Or, ce changement peut aboutir à une surcharge d'impôt sur le revenu en France : en effet, si les revenus exonérés jusqu'en 2019 étaient pris en compte pour le calcul de l'impôt dû en France sur les autres revenus, ils l'étaient après déduction de l'impôt payé à l'étranger.

Le crédit d'impôt quant à lui, est calculé sur le montant total du revenu, sans pareille déduction.

Afin de tenir compte de cette situation, l'Administration fiscale autorise à titre exceptionnel et temporaire les résidents français qui le souhaitent à continuer de revendiquer le bénéfice d'une exonération sur les revenus de source luxembourgeoise taxables en France, et ce pour les revenus 2020 et 2021.

Des réclamations peuvent être déposées en ce sens pour l'année 2020, notamment via le service de correction de la déclaration en ligne de revenus ouvert jusqu'au 15 décembre 2021.

Pour les revenus de l'année 2021 à déclarer en 2022, les contribuables concernés devront veiller à renseigner leur déclaration de façon à bénéficier d'une exonération, plutôt que d'un crédit d'impôt.

Le Cabinet Sevestre & Associés et toute son équipe sont à votre disposition pour vous accompagner dans ses démarches et en mesurer les avantages pour vous.



Sevestre & Associés

71 avenue Marceau 75116 PARIS

T. 33 (0)1 53 57 90 10

info@sevestre-associes.com

www.sevestre-associes.com